

REGLEMENT DU PERISCOLAIRE (A conserver)



4 Rue Belle Croix 57830 HEMING

☎06.27.32.06.51

✉ ptitesmarmottes@gmail.com

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

1. L'inscription concerne tout enfant scolarisé susceptible de fréquenter même exceptionnellement l'accueil périscolaire. Tout dossier d'inscription incomplet entraîne le refus de l'enfant au périscolaire.
2. Toute famille qui inscrit ses enfants à un de nos services (périscolaire, extrascolaire, mercredi récréatif) devient membre de l'association en versant une cotisation de 5€. Cette cotisation va de septembre à août et sera rajoutée sur votre 1^{ère} facture émise.
3. En plus de l'inscription, les parents sont tenus de faire une réservation **au plus tard le jeudi de la semaine précédente** car le périscolaire a une capacité d'accueil limitée. A titre dérogatoire et exceptionnel, un enfant pour lequel la réservation n'a pas été effectuée dans les délais prescrits par suite d'un oubli ou d'un imprévu, pourra être admis sous réserve de places disponibles. L'organisateur se réserve toutefois le droit de mettre en place, en cours d'année, un ordre de priorité d'acceptation des réservations.
4. Pour des raisons financières et d'organisation, les annulations devront également se faire **le jeudi de la semaine précédente au plus tard** sauf si l'enfant est malade ou qu'un des professeurs des écoles est absent (absence non prévue). Dans ce cas, merci de nous avvertir le plus tôt possible et avant 8h30 le jour même.
Toute annulation non prévenue dans ces délais sera facturée et en cas d'abus nous pourrions être amené à refuser votre enfant pendant un temps déterminé.
5. Pour tout retard de plus de 10 minutes, nous facturerons la tranche horaire supérieure. Après 18h30, un forfait de 3€ par enfant et par $\frac{1}{4}$ d'heure entamé de retard sera appliqué.
6. En cas de plus de 2 factures impayées successives, la situation de l'enfant devra impérativement être régularisée. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de ne plus accueillir votre enfant.

7. Suite à des impayés, un chèque de caution de 50€ par foyer est demandé. Il ne sera pas encaissé. Si vous n'avez pas de chéquier, un dépôt en espèces est possible.
8. Merci de nous informer le plus tôt possible en cas de sortie scolaire dépassant les horaires de l'école.
9. Veuillez signaler tout changement de situation en cours d'année le plus rapidement possible (situation familiale, allergies, téléphone personnel et professionnel...)
10. L'enfant malade (fièvre, grippe, maladie contagieuse...) n'est pas accepté à l'accueil périscolaire. La directrice de la structure se réserve le droit de refuser temporairement votre enfant si elle le juge nécessaire (ce refus n'est en aucun cas un motif d'absence pour l'école). En cas d'enfant sous traitement médical, l'équipe d'encadrement n'est pas habilitée à donner des médicaments sans ordonnance du médecin. Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), l'organisateur de l'Accueil Périscolaire devra être associé à sa mise en place et signataire de celui-ci.
11. En cas de retard non prévenu le soir après 18h30 et si les parents ne sont pas joignables, la directrice fera appel aux autorités compétentes.
12. Le traiteur propose des plats variés et équilibrés. Aucune exigence alimentaire même médicale ou religieuse n'est acceptée (si concerné, nous contacter).
13. Dans les locaux, les enfants sont toujours sous l'autorité et la responsabilité de l'équipe d'animation, même en présence des parents. Merci de votre compréhension.
14. La directrice et l'organisateur se réservent le droit, après mise en demeure, d'exclure temporairement ou définitivement tout enfant dont le comportement nuit gravement à la communauté ou présente un danger quelconque pour lui-même ou pour autrui.
15. Les diverses informations seront principalement communiquées par mail. Pensez à nous communiquer votre adresse dans le dossier d'inscription. Vous pourrez également suivre quelques moments de la vie au périscolaire sur notre groupe privé facebook :
<https://www.facebook.com/groups/1435395503366181/>
16. Toute fréquentation de notre structure par votre enfant implique l'acceptation tacite du présent règlement.

L'équipe d'animation

Coupon à remettre avec le dossier

**Mr, Mmedéclare avoir pris connaissance du règlement du
périscolaire et m'engage à le respecter durant cette année scolaire.**

Lu et approuvé

Date et signature